

Megève Natation est une section du club des sports de Megève, association à but non-lucratif (loi 1901), et votre adhésion à la section implique votre participation à la vie de celle-ci et votre acceptation des règles qui la régissent.

La section natation du club des sports de Megève a été créée en septembre 1970 dans le but de développer la natation sportive sur Megève.

Le présent règlement est considéré comme accepté en payant la cotisation à la section natation du club des sports de Megève.

1/ LA SECTION NATATION

- Les entraînements ont lieu à l'Espace Aquatique du Palais de Megève.
- Aucune absence ne sera compensée par un remplacement ou remboursement des cours manqués.

2/ LES ENTRAINEURS

- Tous nos entraîneurs et éducateurs sont diplômés et salariés de la section.

3/ LE COMITE

- Nos membres sont bénévoles :
 - Président – Jean-Pierre BASSET
 - Vice-président (et responsable officiels) – Julie SAVEAN
 - Trésorière – Parissa CAUDRELIER
 - Secrétaire (responsable équipement) – Nathalie BLANC-GOMEZ
 - Communication/Web – Olivia ESTEVES
 - Centre de ressource / Aide président : Jean-François MARTIN
 - Référent groupe adulte : Fabienne MAILLET-CONTOZ
- L'Assemblée Générale de la section a lieu entre mi-septembre et mi-octobre ; vous y serez convié par courriel (si adresse électronique valable et lisible).
- Votre présence et/ou celle de vos parents si vous avez moins de 16 ans est essentielle pour la vie et le développement de la section.
- Chaque saison, nous recherchons des membres ou des parents de nageurs intéressés pour rejoindre le comité ou nous aider lors des animations que nous organisons. Si vous êtes partants, faites-vous connaître auprès de l'un des membres du comité ou des entraîneurs.

4/ LES INSCRIPTIONS

- Habituellement de juillet à septembre, elles peuvent également se faire tout au long de l'année en fonction des places disponibles. Avant la première inscription, le candidat (sauf adulte) doit satisfaire à un test de natation afin de l'intégrer dans le groupe de nage le plus adapté. Ensuite, il faut déposer **votre dossier complet** (téléchargeable et imprimable sur le site du club) au secrétariat du club.
- **Aucun remboursement de l'adhésion ne sera possible au-delà du 15 OCTOBRE de l'année en cours.** Tout remboursement sera minoré du prix de la licence/assurance FFN/cotisation carte club + une somme forfaitaire de 40€.
- La FFN ne délivre plus de licence papier. En cas de besoin, vous pouvez contacter le club afin qu'il vous adresse le récépissé de votre licence à l'adresse suivante :
csmegevenatation@gmail.com

5/ LES ENTRAÎNEMENTS

- L'entrée à la première séance se fera uniquement lorsque le montant de la cotisation aura été réglé et que le licencié aura satisfait à la visite médicale de non contre-indication à la pratique de la natation
- Chaque nageur devra acheter (lors de la première inscription) une montre badge et la faire valider (en début de saison) à l'accueil du Palais. L'entrée à l'Espace Aquatique du Palais se fait par l'entrée principale. Chacun devra présenter sa montre badge devant le lecteur. En cas d'oubli de la montre badge, le nageur ne pourra ni accéder aux vestiaires ni aux entraînements. En cas de perte de la montre badge, il vous sera demandé de payer 5€ pour son remplacement directement auprès de l'accueil du Palais.
- **L'accès aux vestiaires individuels étant interdit, l'utilisation des vestiaires collectifs est obligatoire.** Changez-vous un peu avant l'heure de l'entraînement pour que les horaires puissent être respectés et que vous ne manquiez pas l'échauffement, arrivez 30 mn avant pour les nageurs jeunes/juniors/séniors et 15 mn avant pour les groupes avenir et maîtres. Ne laissez pas d'objet de valeur à l'intérieur. La section natation et le club des sports de Megève ne seront pas responsable des vols éventuels.
- La section natation est responsable des nageurs durant la durée des entraînements. A vous, parents, de vous assurer que l'entraîneur est bien présent.
- L'entraîneur est susceptible de refuser l'accès au cours à un nageur si celui-ci est blessé ou malade. Toutes les conditions de bonne santé doivent être réunies pour reprendre les cours, et dans ce cadre, l'entraîneur peut demander un certificat médical de reprise.
- Vous devez être assidu aux entraînements et respecter les consignes des entraîneurs. Votre entraîneur et la section natation comptent sur votre esprit sportif, car vos résultats et ceux de vos camarades en dépendent. Toute absence répétée et non motivée pourra être sanctionnée par une exclusion temporaire ou définitive du groupe et/ou des compétitions. Prévenez donc les entraîneurs en cas d'absence.
- **Un comportement exemplaire de la part des nageurs est attendu plus spécialement dans les vestiaires du Palais. En cas de manquement, l'équipe sportive et le comité se réserve le droit de prendre toutes sanctions nécessaires pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive.**
- Consulter régulièrement le site web de la section natation

- Les entraîneurs et la direction de la section natation organisent une réunion d'information en début de saison pour expliquer le fonctionnement de la section natation et les objectifs de la saison pour tous les nageurs en fonction de leur niveau et de leur groupe. Votre présence à cette réunion est **obligatoire**, vous recevrez une convocation.

6/ LES COMPETITIONS

- Chaque licencié doit participer à toutes les compétitions auxquelles leurs entraîneurs l'ont engagé, et respecter les horaires et les lieux de rendez-vous précisés sur les convocations.
- Les compétitions par équipe ou « Interclubs » sont particulièrement importantes pour la représentativité du Club au niveau Départemental et Régional. La participation aux « Interclubs » est donc obligatoire si vous êtes sélectionné par les entraîneurs, afin de ne pas pénaliser ni le club ni vos camarades.
- Pendant les compétitions, le port du bonnet de la section est **obligatoire** à chaque épreuve. Le port du t-shirt ou du gilet/sweat de la section est **obligatoire** lors des remises de récompenses ainsi qu'au bord du bassin pendant tout le déroulement de la compétition.
- **Important** : Pour que vos enfants puissent avoir accès aux compétitions, le club doit **impérativement fournir des officiels** (chronométreurs, juges de virages) par compétition. Ces officiels sont des parents bénévoles. **Nous avons besoin de vous**. Si vous accompagnez vos enfants aux compétitions parlez-en à nos entraîneurs. Merci d'avance !
Des amendes sont appliqués au club en cas de manquement d'officiel. Celles-ci seront refacturées aux compétiteurs.
- Les déplacements en compétition en Haute-Savoie ne sont pas pris en charge par le club et ses entraîneurs, et tout covoiturage devra être organisé par les nageurs et leurs parents. Une participation sera demandée pour les repas et déplacements (hors 74) en compétition, ainsi que pour les stages.
- Tout forfait à une compétition ne sera admis qu'en cas de force majeure et sur présentation d'un justificatif (certificat médical ...). Pour une compétition, la section natation s'engage de 1 à 9€ par nage et par nageur. Ces sommes seront refacturées au licencié en cas de forfait non justifié.
- En cas de forfaits répétés, le nageur pourra être exclu du groupe compétition et être reclassé dans un autre groupe.
- Un nageur engagé pour une compétition doit honorer celle-ci par un travail sérieux et doit observer un comportement en accord avec l'éthique sportive et la bonne image du club.
- Respecter l'environnement dans lequel chacun évolue : équipements sportifs, transport, hôtel, restaurant. Toute dégradation sera à la charge du licencié.
- Chacun, enfants, nageurs et parents se doivent de respecter les autres compétiteurs, officiels et membres du comité d'organisation. Chacun doit mettre en avant l'éthique sportive.

L'équipe sportive et le comité se réserve le droit de prendre toutes sanctions nécessaires pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive.

7/ LES STAGES

- Un stage sera peut-être proposé, par l'équipe sportive, à votre enfant durant l'année (en général pendant les vacances scolaires).
- Il dépend de son niveau de natation.
- La sélection d'un nageur pour un stage est conditionnée à son assiduité ainsi qu'à un comportement conforme aux valeurs du club.
- La participation du nageur est cofinancée par le club et les parents.

8/ PARTICIPER A LA VIE DU CLUB

Votre adhésion à la section natation du club de sport de Megève vous engage à participer à la vie et au développement de celle-ci. Le club des sport de Megève est une association qui ne peut fonctionner sans l'implication de **bénévole**. Sans cela, vous ne bénéficieriez pas des mêmes services.

9/ COMMUNICATION

- Notre site **www.megevenatation.com** est régulièrement mis à jour.
- Megève Natation dispose aussi d'une page sur Facebook Megève natation, venez nous y rejoindre !
- En signant la fiche licence de la section natation vous acceptez, sauf mention de votre part, que le club des sport de Megève utilise pour sa communication les photos prises lors des entraînements, compétitions et manifestations liées à son activité.
- Les entraîneurs transmettent régulièrement des informations aux nageurs à la fin de l'entraînement, ou encore par e-mail.
- Les entraîneurs, les membres du Comité et le secrétariat du club sont également à votre écoute pour tous renseignements.